



Délibération
N° 2022-031

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET 2022

Date de la convocation : 13/05/2022

SEANCE DU 17 MAI 2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX et le dix-sept mai à dix-sept heures trente

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

Présents : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, Mme MANDRICHI Marie-Paule, Mme LORENZI Thérèse, Mme FILIPPI Augusta, M. POLIFRONI Bruno, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, M. SIGURANI Olivier.

Absents :

M. SCANIGLIA Didier, M. ROSSI Alain, M. PATRONE Etienne, M. CORMAT René-Pierre, M. GRAZIANI Jean-Charles.

Mme M. LEONARDI Bernard a donné pouvoir à Mme SIGURANI Marielle,
Mme CASANOVA Nicole a donné pouvoir à Mme PADOVANI Marie-Hélène,
M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à M. BERTRAND Michel,
M. COVILLI Pierre-Antoine a donné pouvoir à M. POLIFRONI Bruno,
M. REVELLI Hervé a donné pouvoir à Mme MANDRICHI Marie-Paule,
Mme NATALI Emmanuelle a donné pouvoir à Mme FORNESI Marie-Dominique,
Mme MINICUCCI Audrey a donné pouvoir à M. SIGURANI Olivier.

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23	En exercice : 23	Présents : 11	Absents : 5	Représentés : 7
--	------------------	---------------	-------------	-----------------

Mme FILIPPI Augusta a été nommée secrétaire.

Considérant qu'il convient d'adopter la décision modificative n°1 du budget 2022, afin d'inscrire des crédits supplémentaires sur les opérations « aménagement du cimetière de San Martino » et d'identifier les opérations « rénovation d'un local à San Martino », « climatisation, acoustique-Alsh » et « titres participation SCIC Sporting Club de Bastia »,

Madame Le Maire présente à l'Assemblée le projet de décision modificative n°1.

Il est proposé au Conseil Municipal de voter cette décision par chapitre et par opération.

Oui l'exposé de son président, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

Pour : 18	Contre : 0	Abstentions : 0
------------------	-------------------	------------------------

✓ D'adopter la décision modificative n°1 qui s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20220517-0382022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/05/2022



02305 Code INSEE	SAN MARTINO DI LOTA BUDGET COMMUNE SAN MARTINO	DM n°1 2022
---------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Décision Modificative n°1- BUDGET 2022

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-1322-1809 : PANNEAU D'INFORMATION NUMERIQUE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18 800,00 €
R-1322-1903 : AMENAGEMENT SERVICES TECHNIQUES PENTAGONE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	24 000,00 €
R-1322-2102 : AMENAGEMENT DU CIMETIERE DE SAN MARTINO	0,00 €	0,00 €	0,00 €	135 700,00 €
R-1322-2105 : APPEL A PROJET ECOLE NUMERIQUE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 750,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	180 250,00 €
D-2313-2202 : RENOV-LOCAL-SANMARTINO-A1476	0,00 €	27 800,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-2102 : AMENAGEMENT DU CIMETIERE DE SAN MARTINO	0,00 €	132 850,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-2201 : CLIM-ACOUSTIQUE-ALSH-ECOLE	0,00 €	14 600,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	175 250,00 €	0,00 €	0,00 €
D-261 : Titres de participation	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 26 : Participations et créances rattachées à des participations	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	180 250,00 €	0,00 €	180 250,00 €
Total Général		180 250,00 €		180 250,00 €

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Madame Marie-Hélène PADOVANI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20220517-0382022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/05/2022